

## Budget 2021 : un demi-milliard au service de la relance et de la transition écologique

---

Lors de sa séance du 9 décembre 2020, le Conseil d'administration présidé par Valérie Péresse, a examiné, délibéré et approuvé le budget 2021 après examen de l'exécution budgétaire 2020.

Les principales dispositions adoptées par le Conseil d'Administration sont les suivantes :

- Pour soutenir les TPE et PME, locataires au sein du parc immobilier de l'EPF Ile-de-France, les ristournes de loyers liées à la situation sanitaire sont prolongées. Une première disposition avait été votée à l'unanimité au conseil d'administration du mois de juin dernier en faveur de 275 entreprises pour un montant total de 2,7 M€.  
Les nouvelles ristournes consenties ont pour objectif de cibler les cafés, hôtels et restaurants ainsi que les activités fermées administrativement n'ayant pas pu rouvrir pour la période du deuxième confinement. Le coût est évalué à une ristourne de l'ordre de 150 K€ par mois, dans l'attente de la confirmation de la durée de fermeture obligatoire des établissements concernés.
- Poursuite des opérations de requalification des copropriétés dégradées et de lutte contre l'habitat indigne:  
Le Conseil d'administration a approuvé la création de l'ORCOD-IN de Villepinte, quatrième opération d'intérêt national piloté par l'EPF Ile-de-France. Le Parc de la Noue à Villepinte est une copropriété de 757 logements répartis sur 15 bâtiments qui compte 2 500 habitants et rencontre des difficultés structurelles. L'EPF Ile-de-France a été associé dans le cadre d'un travail partenarial au rapport de préfiguration du Préfet de Seine-Saint-Denis. La création d'une Zone d'aménagement concerté à Grigny 2 a également été approuvée pour encadrer la mise en œuvre du projet urbain.
- Soutien renforcé pour la réalisation de logements sociaux et la transformation de bureaux en logements:  
Le conseil d'administration a approuvé l'élargissement de la minoration SRU. Ce dispositif technique permet d'abaisser la valeur de cession du foncier aux bailleurs sociaux pour encourager la production de logements sociaux sur l'ensemble des opérations. Le dispositif est élargi en 2021 aux opérations d'aménagement. Les engagements budgétaires progresseront de 42% en 2021.

Pour Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France, Présidente du Conseil d'administration de l'EPF Ile-de-France: « *Dans un contexte sanitaire, économique et social particulièrement complexe, l'EPF Ile-de-France a maintenu sa performance en exécutant intégralement le budget prévu pour cette année. Par la mise en œuvre d'annulations de loyers que j'ai proposées, il a soutenu les activités les plus touchées par la crise que nous traversons. Nous avons voté un budget offensif pour 2021 afin de renforcer l'action de l'EPF Ile-de-France au service de la relance écologique. Cet engagement des équipes de l'EPF Ile-de-France sous la conduite de Gilles Bouvelot préfigure la nouvelle feuille de route stratégique qui sera adoptée en début d'année prochaine. Elle renforcera le rôle de l'EPF Ile-de-France comme acteur incontournable depuis la conception d'un urbanisme plus durable jusqu'à la construction de la Ville désirable de demain. C'est dans cet optique que l'établissement public foncier d'Ile-de-France continuera de mobiliser toutes ses énergies au service des collectivités franciliennes, des aménageurs publics et en partenariat avec les acteurs privés en Ile-de-France.*»

#### Chiffres-clés (Exécution budgétaire prévisionnelle 2020) :

- Cessions : 260 M€
  - Promesses de cession (ventes à terme 18 mois) : 300 M€
- Recettes locatives : 20 M€
- Acquisitions : 480 M€ dont 48 M€ en ORCOD-IN

En dépit des périodes de confinement, les équipes de l'EPF Ile-de-France ont atteint les prévisions d'activité prévues à la fin 2019.

#### Chiffres-clés (Budget) 2021 :

- Plus d'un demi-milliard en acquisitions (550 M€)
- 300 M€ de cessions foncières

Deux nouveaux seuils d'activité devraient être franchis en 2021, à la fois en cessions et en acquisitions.